



## CPMS, filiale de TAP, confie au LNE ses essais de qualification d'emballages pour les déchets très faiblement radioactifs

### ■ Une implantation internationale

TAP France est un groupe fondé en 2001 qui emploie près de 500 salariés et possède 9 usines de production en Europe ainsi qu'un bureau d'études de 15 personnes. L'entreprise conçoit et fabrique des produits standards ou sur mesure pour le stockage, la manutention, la protection des personnes, des biens et de l'environnement, la collecte des déchets ou encore des équipements pour la logistique.

CPMS Énergie, filiale de TAP, est spécialisée dans la fourniture de services et de produits destinés au stockage et à la manutention de déchets contaminés.

Monsieur Romain LUCAS est chef de projet au sein de la société CPMS et responsable technique du développement de la gamme d'emballages destinés à la collecte des déchets radioactifs, des produits qui sont soumis à des exigences réglementaires élevées. Il témoigne sur la prestation du LNE relative à ces emballages.

### ■ Des exigences locales et européennes pour les TFA

Les déchets radioactifs de très faible activité (TFA) sont principalement issus du démantèlement des installations nucléaires : gravats, bétons, ferrailles. Ils doivent être gérés selon des procédures exclusives et distinctes de celles appliquées aux autres déchets conventionnels, et ce tout au long de leur durée de nuisance potentielle : inventaire et collecte des déchets radioactifs, conditionnement adaptés, solutions de stockage sûres et pérennes.

En France, l'Andra, l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs, est l'organisme chargé de trouver, mettre en œuvre et garantir des solutions de gestion sûres pour l'ensemble des déchets radioactifs.

### ■ Des essais rigoureux pour répondre à ces exigences

TAP produit des emballages qui sont utilisés lors du démantèlement de produits nucléaires pour acheminer les déchets vers les lieux d'enfouissement. Ils doivent par conséquent répondre aux différentes réglementations destinées aux emballages recevant des déchets radioactifs TFA, ainsi qu'aux spécifications exigées par l'Andra.

«Afin de satisfaire à ces exigences réglementaires, nous avons fait appel à un prestataire extérieur et notre choix s'est porté sur le LNE. Ensemble, nous avons défini des essais répondant aux contraintes mécaniques de tenue au gerbage (empilement d'emballages pleins les uns sur les autres) et de levage visant à s'assurer de la bonne tenue de la structure des emballages pour l'enfouissement de ces déchets.

Ensuite, pour démontrer la conformité de nos emballages, nous avons effectué ces essais de levage, de gerbage et de traction au regard du cahier des charges de la réglementation.

Pour démontrer la résistance de nos manuracks\*, des essais de traction (déformation à la poussée) ont été menés, prouvant au passage qu'un produit standard pouvait répondre à des conditions spécifiques.

A noter que nous avons préalablement effectué des essais de traction en situation réelle et en simulation logicielle au sein de notre propre laboratoire, car ces derniers sont indispensables pour répondre aux appels d'offre, et ces produits ne vendent que par ce biais.»

### ■ Des retours d'expériences et des orientations très utiles

«Au départ, nous avons choisi le LNE car nous avons eu par le passé recours à ses services pour des essais portant sur nos manuracks et avons été satisfaits de la prestation, d'autant que nous sommes les seuls à les avoir réussi sur ce type de produit. Nous en avons retiré un avantage compétitif majeur.

La proximité géographique a également contribué à renouveler notre collaboration avec le LNE, notamment pour assister facilement aux essais.

Cette étape nous a en effet apporté un nombre significatif de bénéfices, notamment en termes de réactivité.

Les échanges techniques avec les équipes du LNE nous ont orientés vers différentes pistes pour améliorer nos solutions, sans imposer les modifications à réaliser, nous laissant maître d'œuvre avec nos propres moyens.

Nous avons pu profiter de retours d'expérience et d'axes d'amélioration, notamment pour renforcer nos emballages. Par exemple, le technicien du LNE, de par son expérience, a été en mesure de nous indiquer une faiblesse possible que nous n'aurions pas pu identifier aussi rapidement, et nous a suggéré de tester les produits d'une certaine façon, à laquelle nous n'aurions pas forcément pensé.»

### ■ Au-delà des exigences réglementaires, un atout compétitif

«Il faut bien comprendre qu'aujourd'hui, au sein des entreprises, les personnes en charge de la sécurité ont un rôle de plus en plus important, aussi, lorsque nous présentons un produit testé par un organisme reconnu comme le LNE, notre crédibilité est renforcée et nous gagnons un avantage concurrentiel significatif.

A titre d'exemple, nous avons testé au LNE nos produits avec des surcharges par rapport aux différentes exigences (réglementaires, responsabilités de mise sur le marché...), ce qui nous a permis de proposer à nos clients un produit de plus grande qualité à prix égal, en d'autres termes de leur apporter un véritable plus avec une confirmation des caractéristiques des produits.

D'ailleurs, comme nous sommes concepteurs, dès que nous avons à faire à des produits à fort volume et utilisés dans des conditions extrêmes, nous les testons de plus en plus à la limite de leurs capacités pour assurer un haut niveau de qualité.

En conclusion, il est primordial pour un fabricant de recourir à une qualification officielle des caractéristiques de son produit, notamment pour faire face à la concurrence étrangère.

Nos produits ont acquis un niveau de qualité supérieur ainsi qu'une reconnaissance nationale et internationale. Nous avons gagné certains marchés grâce aux essais effectués avec succès au LNE, qui non seulement ont valorisé nos produits mais nous ont aussi permis de nous différencier de nos concurrents.»

\*Les palettes de type manurack sont des palettes qui sont conçues en métal pour être utilisées au niveau des entrepôts et des industries pour le transport et l'entreposage des marchandises.

TAP France  
91, avenue Sainte Apolline  
78370 PLAISIR  
Tél. : 01 30 56 63 88  
tapfrance.info